

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Du 10 SEPTEMBRE 2009*

L'an deux mille neuf et dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Mademoiselle Noémi TRANCHIMAND, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON et Madame Josiane GRAVERON.

**A été élu Secrétaire de Séance** : Madame Josette GARDON

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

## **I – DELEGUE DE MISE EN FOURRIERE**

Il s'agit de mettre en place une convention avec un prestataire de services afin de débarrasser de la commune, dans les meilleurs délais, les véhicules hors d'état de circuler ainsi que les véhicules en stationnement illégal ou gênant. Cette convention est établie avec la SARL Dépannage VIAU, sise à Apt.

Outre le maire et le garde champêtre qui seront chargés de régler ces problèmes de stationnement illicite, il conviendrait de nommer au sein du conseil un élu délégué pour gérer ces enlèvements.

A l'unanimité, il est décidé de nommer Monsieur Gino MORELLO en qualité de délégué.

## **II – NOMINATION ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE**

Pascal BOULANGER a satisfait à l'examen d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe. Le conseil municipal doit se prononcer sa nomination sur ce grade. A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Pascal BOULANGER en qualité d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe, après passage du dossier en Commission Administrative Paritaire et réception de l'avis favorable de cette commission

## **III – LIGNE DE TRESORERIE**

Le contrat passé avec DEXIA par délibération du 18 décembre dernier pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie arrive à échéance. Il est donc nécessaire de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de DEXIA, à l'unanimité décide de renouveler le contrat passé avec DEXIA pour la gestion de la ligne de trésorerie d'un montant de 123 000 €.

#### **IV – MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Suite à un courrier de la Préfecture de Vaucluse, il s'agit de corriger quelques écritures budgétaires portées sur les décisions modificatives n° 2 et 3.

En outre afin de pouvoir financer certains travaux et achats, il convient de modifier les montants affecter à diverses opérations :

*Opérations à créditer :*

Aménagement Forêt des Cèdres + 10 000 €

*Opérations à débiter :*

Bâtiments communaux - 3 000 €

Mur du Tennis - 7 000 €

De plus, il est nécessaire de créer une opération dénommée « Pastoralisme – Restauration des milieux ouverts ». Pour se faire, un virement de la section de fonctionnement de 25 000 € permettra d'apporter les finances pour gérer cette opération qui sera quasiment remboursés par les aides financières perçues par la commune. Seule une partie de la T.V.A à hauteur d'environ 5 % restera à la charge de la commune pour la réalisation de cette opération.

Vote à l'unanimité

#### **V – MOTION DE SOUTIEN AUX CONSEILS GENERAUX**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la motion de soutien transmise par le Conseil Général dans le cadre de la réflexion engagée à la demande du Président de la République sur la réorganisation territoriale de la France.

Cette motion reprend les points suivants :

- les départements sont, aux côtés de nos communes, les territoires de proximité par excellence. Ils disposent d'une identité et d'un positionnement pertinents pour apporter les services indispensables à la solidarité des hommes et des territoires, maintenir un service public au plus près des citoyens, construire et promouvoir un développement solidaire et équilibré des territoires.
- par conséquent, il leur faut une entière capacité d'initiative que seule permet la clause générale de compétence
- l'efficacité de l'action publique repose sur deux couples : le couple communes et groupements de communes – départements d'un côté, région –Etat et Europe de l'autre. Le premier constitue le territoire des politiques de proximité, le second, celui des stratégies de développement.

Une réforme de l'organisation territoriale de la République ne saurait faire l'impasse sur ces trois principes qui conditionnent sa réussite.

Elle ne peut aboutir sans une réforme conjointe de la fiscalité locale, garantissant une péréquation entre territoires, une réelle autonomie fiscale, financière et la liberté de gestion des collectivités territoriales sans la conduite de politiques publique démocratiquement décidées.

Vote : Pour 9 – Abstentions : 6

#### **VI – ANNULATION DES TITRES DU GARAGE DE LA RESIDENCE DES AIRES**

Monsieur le Maire fait part du courrier transmis par les locataires de la résidence des Aires concernant le fonctionnement de la porte du garage.

Celle-ci n'a pas fonctionné entre le mois de novembre 2008 et le mois de mai 2009 et

les locataires n'ont donc pas pu utiliser correctement cet espace.  
Monsieur le Maire propose donc aux membres d'annuler les titres de recouvrement du loyer du garage de la résidence des Aires pour la période précitée pour un montant de 516.60 €.

Vote à l'unanimité.

#### **VII – ESCALIERS EMILE GARDON**

Suite à la pose des 14 panneaux du circuit touristique sur Bonnieux, le conseil municipal souhaite rendre hommage à Emile GARDON, peintre bonnieulais décédé en 1980, en donnant son nom à une voie Il s'agit des escaliers qui vont de la Rue Droite à la Vieille Eglise, lieu où vivait ce peintre.

Vote à l'unanimité.

#### **VIII – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la communauté de communes du Pont Julien exerce la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages assimilés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

A ce titre, la communauté de communes du Pont Julien doit produire annuellement un rapport relatif à la collecte et au traitement des déchets et le transmettre aux communes adhérentes qui doivent en délibérer.

Approbation à l'unanimité du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

#### **IX -. GESTION DE LA CANTINE AVEC LE SOU DES ECOLES**

Ce dossier est en cours d'étude et sera présenté lors d'une prochaine séance.

#### **X – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RUN AND BIKE**

Cette association de Bonnieux demande une subvention exceptionnelle de 300 €.

Vote à l'unanimité.

#### **XI – INDEMNITE DU RECEVEUR**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et du décret 82.979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du Comptable du Trésor.

De ce fait, Madame SLIM ayant quitté ses fonctions en qualité de Perceptrice à Gordes au mois d'août dernier, il convient de prendre une délibération pour pouvoir mandater son indemnité de conseil du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 8 voix Pour, 5 Abstentions et 2 Contre, décident de procéder au versement de l'indemnité de conseil allouée à Madame Anne SLIM Perceptrice à Gordes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2008.

#### **XII – DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES**

Suite au constat fait lors du dernier recensement de la population, le conseil municipal souhaite procéder à une vérification de la numérotation existante des rues de la commune et réfléchir à la dénomination et à la numérotation des voies non encore

pourvues.

Pour se faire, la création d'une commission est envisagée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de nommer Madame Josiane GRAVERON, Conseillère Municipale, responsable de cette commission et lui demande de réfléchir à sa composition

### **XIII - QUESTIONS DIVERSES**

#### **CULTURE O.G.M**

Demande de Mme Josette GARDON pour prendre un arrêté interdisant les cultures O.G.M sur la commune. Cette question sera portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### **LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur CASALIS rappelle le projet de la société ATHEMYS pour la construction de 48 logements sociaux. Suite à une proposition de la commune de réduire ce nombre à 25, ATHEMYS n'a pas souhaité donner suite à ce projet.

Il fait également le point sur le dossier de Mistral Habitat concernant la création de logement sociaux dans les locaux de l'ancienne caserne de pompiers. L'architecte des bâtiments de France a émis un avis défavorable pour la création d'une terrasse dans cet immeuble. Le dossier est actuellement en suspens dans l'attente du règlement de cette affaire.

Il rappelle aussi le projet d'aménagement de logements sociaux dans les locaux de l'ancienne perception et la possibilité de créer également des logements dans la partie supérieure de l'immeuble du Prieuré.

#### **P.L.U**

Actuellement, l'instruction du P.L.U est en suspens car il manque le schéma directeur d'assainissement établi en 2001 mais qui n'a jamais été approuvé. Une nouvelle étude doit donc être faite et sera portée à la connaissance du public en même temps que le P.L.U.

#### **VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DU PONT JULIEN**

Le rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'acte de vente de l'ancienne école du Pont Julien est fixé au vendredi 18 septembre.

#### **ACQUISITION DU PRIEURE**

Monsieur CLAIREMBAUD rend compte des propositions faites pour le financement du Prieuré.

Le Conseil Municipal retient la proposition présentée par la Caisse d'Epargne Cette proposition porte sur un crédit relais différé en capital sur 2 ans pour un montant de 1 500 000 euros dans l'attente des cessions d'actifs et du versement des subventions qui seront allouées à la mairie pour cette opération.

Avis favorable à l'unanimité.

#### **ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur CASALIS informe le conseil de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine. Cette adhésion permettra notamment aux propriétaires d'obtenir certains avantages financiers dans le cadre de l'amélioration extérieure d'immeubles.

## C.C.A.S

Suite à la démission de Monsieur HENNEBO en tant que membre non élu du centre communal d'action sociale, la candidature de Claudie MALBEC est proposée.

Avis favorable à l'unanimité.

## CHEMIN ST SYMPHORIEN

Suite aux différents avis qui ont été largement débattus par le conseil municipal dans le règlement de cette affaire, Monsieur le Maire propose de se rendre sur le terrain pour envisager un éventuel échange de chemin sous réserve de conditions suspensives de réfection dudit chemin.

Madame GARDON rappelle que l'intéressée a, sans autorisation, traverser le chemin rural St Symphorien en abattant des murs en pierres sèches et des arbres qui longeaient ce chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.